

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2022-2023

Convocation

Organisation 3ème Tour du 29 JANVIER 2023

Responsable Sportif : VINCENDON-DUC Gérard

téléphone : 02 43 69 09 26

portable : 06 16 96 27 42

e-mail : gerardvincendonduc@orange.fr

49

SENIORS Messieurs et Dames ÉLITE :

CHOLET ACTT (49)

(12 tables)

pointage : 08h30

début compétition : **09h00**

fin compétition : vers 17h00 Garçons et 16h00 Filles

Salle : Complexe Pierre de Coubertin

6, rue Jean Monnet

49300 CHOLET

téléphone :

Juge-arbitre : QUERE Bernard

téléphone : 02 41 66 87 14

portable : 06 86 92 71 29

e-mail : bernard.quere@orange.fr

Spidman : MAUBOUSSIN Clément

Responsable : MOTARD Didier

téléphone : 02 41 58 30 14

portable : 06 32 02 45 20

e-mail : dm.motard@orange.fr

53

JUNIORS & CADETS (-19 ans et -15 ans) Garçons et Filles :

MESLAY DU MAINE (53)

(16 tables)

pointage : 09h00 Garçons et 10h30 Filles

début compétition : **09h30 Garçons et 11h00 Filles**

fin compétition : vers 18h00 Garçons et 18h00 Filles

Salle : Salle des Sports

15, rue de la Gare

53170 MESLAY DU MAINE

téléphone : 02 43 95 75 05

Juge-arbitre : MAILLOT Francis

téléphone : 02 43 68 24 56

portable : 06 27 95 62 99

e-mail : maillot.fr@wanadoo.fr

Spidman : VIRY Olivier

Responsable : RENARD Nicolas

téléphone : 02 43 98 97 70

portable : 06 86 69 61 83

e-mail : renardnicolas53@aol.fr

72

MINIMES & BENJAMINS (-13 ans et -11 ans) Garçons et Filles :

PARIGNÉ L'EVEQUE (72)

(16 tables)

pointage : 09h00 Garçons et 10h30 Filles

début compétition : **09h30 Garçons et 11h00 Filles**

fin compétition : vers 16h30 Garçons et 16h30 Filles

Salle : Salle Orion

Allée de Chateauroux

Complexe Sportif

72250 PARIGNÉ L'EVEQUE

téléphone : 02 43 61 07 57

Juge-arbitre : Michel VIGNERON

téléphone : 02 43 40 18 51

portable : 06 07 25 24 25

e-mail : vigneron.michel@orange.fr

Spidman : Franck GILARDOT

Responsable : LEROY Jean-Michel

téléphone : 02 43 75 21 35

portable : 06 09 15 50 63

e-mail : jleroy@laposte.net

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2022-2023

Organisation 3ème Tour du 29 JANVIER 2023

INFOS DIVERSES

En cas de forfait prévenir d'urgence :

Gérard VINCENDON-DUC par téléphone au **06 16 96 27 42** ou par mail à **g.vincendon-duc@pdltt.org**

Les forfaits seront remplacés jusqu'au Mercredi 25 janvier 2023 à 12h00

Tout joueur ou joueuse forfait non excusé sera pénalisé d'une amende de 15 euros

LES PARTIES SE JOUENT EN 5 MANCHES DANS TOUTES LES CATEGORIES

Nombre de montées de notre Ligue vers la N2 en fonction des catégories :

Catégories	Messieurs		Dames		
	Elites vers N2	Jeunes	Elite	Juniors - Cadettes	Minimes -Benjamines
après les tours 1, 2 et 3	4	3	2	3	2
après le dernier tour	2	1	1	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Nombre de montées de chaque Comité vers notre Ligue en fonction des catégories :

Catégories	Elite Messieurs	Jeunes Garçons	Féminins
après les tours 1, 2 et 3	2	2	1
après le dernier tour	2	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Le Classement de 1 à 32, 1 à 24 ou 1 à 16 est administratif : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « **en règle avec la certification médicale** » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- **S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique);
 - Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique);
 - Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
 - Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
 - Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)
- (Voir articles II.606.1 et II.606.2 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2012).

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation

(application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2012).

ABANDON : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand l'un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée."

(application de l'article IV.202.2 du chapitre 2, titre IV du règlement administratif 2012).

Retard : A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

REGLEMENT CONCERNANT LES FORFAITS :

- **Un forfait est excusé si ce forfait est fait avant le mercredi 12h --> Le joueur redescend d'une division, ne peut pas être repêché pour le tour suivant et il n'y a pas d'amende.**
 - **Un forfait est excusé si ce forfait est fait après mercredi 12h avec une délivrance d'un certificat médical dans les 8 jours après la compétition --> Le joueur redescend d'une division, ne peut pas être repêché et il n'y a pas d'amende.**
 - **Un forfait est NON excusé si ce forfait n'est pas prévenu ou si il est fait après le mercredi 12h sans délivrance d'un certificat médical dans les 8 jours après la compétition --> Le joueur est considéré comme forfait , il y a une amende de 15€ ainsi que la perte des points de sa 1ère partie.**
- Pour un 1er Forfait excusé et justifié , le joueurs est maintenue dans sa division,**
- **Un forfait non excusé au 4ème tour ou un forfait général --> Le joueur repartira la saison prochaine une division en dessous par rapport à son total des points au Critérium Fédéral**

L'ordre de classement pour les montants est défini selon 3 critères :

- 1er critère de tri : le nombre de points CF pour le dernier tour;
- 2ème critère de tri : le cumul des points CF depuis le début de la saison
- 3ème critère de tri : l'age du joueur (du plus jeune au plus vieux).